

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.04.2018

Révision: 24.04.2018

### \* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### · 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit:** MaisNico

· **Code du produit:** 6612, 6678

· **Numéro d'enregistrement** W-6785-1

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Emploi de la substance / de la préparation:** Herbicide

#### · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· **Producteur/fournisseur:**

Schneiter AGRO AG

Industrie Birren 30

CH-5703 Seon

· **Numéro de téléphone:** 062 893 28 83

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** Centre suisse d'informations toxicologiques: Tél. 145

### \* RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### · 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

· **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE** Néant.

· **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

· **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

#### · 2.2 Éléments d'étiquetage

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger** GHS07, GHS09

· **Mention d'avertissement** Attention

· **Mentions de danger**

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence**

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P280 Porter des gants de protection.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Indications complémentaires:**

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

(suite page 2)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.04.2018

Révision: 24.04.2018

Nom du produit: MaisNico

(suite de la page 1)

- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB** Non applicable.
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

### \* RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

#### · Composants dangereux:

CAS: 112006-75-4 ELINCS: 413-440-7	2-aminosulfonyl-N,N-diméthylnicotinamide ☒ Xi R43 R52/53 ☠ Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412	<1%
CAS: 111991-09-4	Nicosulfuron ☠ N R50/53 ☠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	4,2%
CAS: 577-11-7 EINECS: 209-406-4	docusate sodique ☒ Xn R22; ☒ Xi R36 ☠ Eye Dam. 1, H318; ☠ Skin Irrit. 2, H315	1- <3%

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### \* RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Après inhalation:**  
Retirer le sujet de la zone d'exposition.  
Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
- **Après contact avec la peau:**  
Laver immédiatement et abondamment au savon et à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Si l'irritation cutanée persiste, consulter un médecin spécialiste.
- **Après contact avec les yeux:**  
Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- **Après ingestion:**  
Rincer la bouche avec d'eau.  
En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage/étiquette. NE PAS faire vomir.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
Traitement symptomatique

### \* RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**  
Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.  
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.04.2018

Révision: 24.04.2018

---

**Nom du produit: MaisNico**


---

(suite de la page 2)

- **5.3 Conseils aux pompiers**

- **Équipement spécial de sécurité:**

Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

---

### \* RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

- **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

---

### \* RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

Porter un équipement de protection individuelle (EPI).

Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation du produit.

- **Préventions des incendies et des explosions:** Observer les règlements.

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

- **Stockage:**

- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Le produit doit être stocké dans son emballage d'origine, à l'écart des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des médicaments et ne doit pas être accessible aux personnes non autorisées. Tenir les emballages hermétiquement fermés. Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés. Protéger du gel.

- **Indications concernant le stockage commun:**

Tenir à l'écart de la nourriture, les boissons et aliments pour animaux.

- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Fermer à clé et interdire l'accès aux enfants.

- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

---

### \* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

- **8.1 Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

- **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **8.2 Contrôles de l'exposition** Veiller pour une aération suffisamment, surtout dans des locaux couverts.

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.04.2018

Révision: 24.04.2018

Nom du produit: MaisNico

(suite de la page 3)

· **Équipement de protection individuel:**· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Pendant l'utilisation ne pas manger, boire ou fumer. Avant manger, boire ou fumer et avant quitter le poste de travail il faut laver les mains et d'autres parties du corps exposés avec savon doux et de l'eau. Ne pas porter les vêtements contaminés hors du poste de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· **Protection respiratoire:**

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

· **Protection des mains:**

Gants de protection

Gants imperméables conformes à la norme EN374.

Après chaque nettoyage, utiliser des crèmes de soin et pour une peau très sèche, une pommade grasse.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans les cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374: pex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5mm), chlorure de polyvinyle (0,7 mm), en autres.

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux:**

Lunettes de protection hermétiques

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166).

· **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

### \* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**· **Indications générales**· **Aspect:**· **Forme:**

Suspension

· **Couleur:**

Beige clair

· **Odeur:**

Genre pétrole

· **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

· **valeur du pH à 20 °C:**

3,9-4,9 (1% in Wasser)

· **Changement d'état**· **Point de fusion/point de congélation:**

163,2 °C (OECD 102)

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.04.2018

Révision: 24.04.2018

Nom du produit: MaisNico

(suite de la page 4)

· <b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:</b>	Non déterminé.
· <b>Point d'éclair</b>	>174 °C
· <b>Inflammabilité (solide, gaz):</b>	Non applicable.
· <b>Température de décomposition:</b>	Non déterminé.
· <b>Propriétés explosives:</b>	Le produit n'est pas explosif.
· <b>Limites d'explosion:</b> <b>Inférieure:</b>	Non déterminé.
<b>Supérieure:</b>	Non déterminé.
· <b>Pression de vapeur à 20 °C:</b>	0,1 hPa
· <b>Densité à 20 °C:</b>	0,93-1,03 g/cm <sup>3</sup> (OECD 109)
· <b>Densité relative</b>	Non déterminé.
· <b>Densité de vapeur:</b>	Non déterminé.
· <b>Taux d'évaporation à 20 °C:</b>	42,2 mN/m (OECD 115)
· <b>Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:</b>	Entièrement miscible
· <b>Coefficient de partage: n-octanol/eau à 21 °C:</b>	-2,16 log POW (OECD 107)
· <b>Viscosité:</b> <b>Dynamique:</b>	Non déterminé.
<b>Cinématique à 40 °C:</b>	1.200 mm <sup>2</sup> /s
· <b>Teneur en solvants:</b> <b>VOC (CE)</b>	0,00 %
<b>Teneur en substances solides:</b>	0,0 %
· <b>9.2 Autres informations</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.

### \* RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique** Solide sous conditions normales.
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter**  
Voir point 7  
Éviter chaleur excessive.
- **10.5 Matières incompatibles:**  
Fortes bases.  
Fortes acides  
Oxydants.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

### \* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	5,47 mg/l (rat)

(suite page 6)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.04.2018

Révision: 24.04.2018

Nom du produit: MaisNico

(suite de la page 5)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Légèrement irritant.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**  
non sensibilisant (cochon d'inde)  
Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagenicité sur les cellules germinales**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### \* RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Facilement biodégradable.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Ne montre pas de bioaccumulation.
- **12.4 Mobilité dans le sol**  
Adsorption/Desorption:  
Nicosulferon: 20.7 (Remarque: Koc)
- **Effets écotoxiques:**
- **Remarque:** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**  
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant  
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### \* RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**  
Ne pas laisser pénétrer les restes de produit dans les égouts. Les restes de produit et les emballages vides doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits.  
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Code déchet:**  
02 01 08 déchets chimiques pour l'agriculture, quels contiennent des substances dangereuses.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Il est interdit de réutiliser l'emballage vide.

(suite page 7)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.04.2018




Révision: 24.04.2018

Nom du produit: MaisNico

(suite de la page 6)

· **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

<ul style="list-style-type: none"> <li>· 14.1 Numéro ONU</li> <li>· ADR, IMDG, IATA</li> </ul>	UN3082
<ul style="list-style-type: none"> <li>· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</li> <li>· ADR</li> <li>· IMDG, IATA</li> </ul>	3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Nicosulfuron) ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Nicosulfuron)
<ul style="list-style-type: none"> <li>· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport</li> <li>· ADR, IATA</li> </ul>	<div style="display: flex; align-items: center; gap: 10px;">   </div> <p>· Classe · Étiquette</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>· IMDG</li> </ul>	<div style="display: flex; align-items: center; gap: 10px;">  </div> <p>· Class · Label</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>· 14.4 Groupe d'emballage</li> <li>· ADR, IMDG, IATA</li> </ul>	III
<ul style="list-style-type: none"> <li>· 14.5 Dangers pour l'environnement:</li> <li>· Marine Pollutant:</li> <li>· Marquage spécial (ADR):</li> <li>· Marquage spécial (IATA):</li> </ul>	Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : Nicosulfuron Oui Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre)
<ul style="list-style-type: none"> <li>· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</li> <li>· Indice Kemler:</li> <li>· No EMS:</li> <li>· Stowage Category</li> </ul>	Attention: Matières et objets dangereux divers. 90 F-A,S-F A
<ul style="list-style-type: none"> <li>· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC</li> </ul>	Non applicable.
<ul style="list-style-type: none"> <li>· Indications complémentaires de transport:</li> <li>· ADR</li> <li>· Quantités limitées (LQ)</li> <li>· Quantités exceptées (EQ)</li> <li>· Catégorie de transport</li> </ul>	5L Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml 3

(suite page 8)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.04.2018

Révision: 24.04.2018

Nom du produit: MaisNico

(suite de la page 7)

· <b>Code de restriction en tunnels</b>	E
· <b>IMDG</b>	
· <b>Limited quantities (LQ)</b> · <b>Excepted quantities (EQ)</b>	5L Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· <b>"Règlement type" de l'ONU:</b>	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (NICOSULFURON), 9, III

### \* RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**  
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger** GHS07, GHS09
- **Mention d'avertissement** Attention
- **Mentions de danger**  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Conseils de prudence**  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P280 Porter des gants de protection.  
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.  
P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Catégorie SEVESO** E1 Danger pour l'environnement aquatique
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 100 t
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 200 t
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### \* RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 Provoque des lésions oculaires graves.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **R**  
R22 Nocif en cas d'ingestion.  
R36 Irritant pour les yeux.  
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- **Service établissant la fiche technique:** Schneider AGRO AG

(suite page 9)



# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.04.2018

Révision: 24.04.2018

---

**Nom du produit: MaisNico**

---

(suite de la page 8)

- **Contact:** Service de sécurité

- **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

- \* **Données modifiées par rapport à la version précédente**

---

FR